



Institut Médico Educatif La Monneraie Livret d'accueil



IME LA MONNERAIE

Route de Chalennes – B.P. 45 – 49120 Chemillé
Tel : 02.41.30.34.55 ✉ : ime.la.monneraie@alahmi.fr
Association Ligérienne d'Aide aux Handicapés Mentaux et Inadaptés

Table des matières

Mot du Directeur	3
Présentation de l’A.L.A.H.M.I.....	4
Nos missions	4
Les personnes accueillies :	5
L’Hébergement :	5
Les professionnels :.....	10
L’équipe éducative	10
Les veilleurs de nuit	10
L’équipe paramédicale	10
Organigramme	11
L’admission	11
La participation	13
Le C.V.S.	13
Le Conseil d’Administration	13
Le Projet Personnalisé.....	14
Comment est-il mis en place ?	14
Questions pratiques.....	15
Ouverture.....	15
Le Linge	15
Participation financière.....	15
Planification des retours à la maison	16
Vacances	16
Restauration.....	16
Argent de poche.....	16
Traitement médical.....	16
Situation Géographique	17
Charte des droits et libertés de la personne accueillie	18
Plan de l’IME	20

Mot du Directeur

Le président de l'A.L.A.H.M.I., la direction de l'établissement et l'équipe de professionnels vous souhaitent la bienvenue dans notre établissement. L'équipe, sous ma direction, mettra tout en œuvre pour répondre au mieux aux besoins de votre enfant et lui assurer la meilleure évolution d'un point de vue social, psychologique et éducatif, tout au long de sa présence.

Le Directeur, Denis MARTIN

Présentation de l'A.L.A.H.M.I.

L'Association (A.L.A.H.M.I.) gère 10 établissements et services sur le département de Maine & Loire.

- I.M.E. la Monneraie
- S.E.S.S.A.D. Vallée de l'Anjou antenne de Chemillé
- M.A.S. le Gibertin
- F.A.M. le Gibertin
- Foyer de Vie du Gibertin
- M.A.S. de la Rogerie
- Foyer de la Rogerie
- S.E.S.S.A.D. Vallée de l'Anjou antenne de Vernantes
- I.M.E. Vallée de l'Anjou
- F.A.M. les Logis du Bois
- Foyer de Vie les Logis du Bois

⇒ L'A.L.A.H.M.I. a été créée en 1971 par le **Docteur CHALOPIN** dans le but de recevoir des personnes en situation de handicap (adultes et enfants) et de leur proposer **un cadre d'accompagnement et de vie adapté à leurs projets.**

Nos missions

Dans un souci de respect des personnes accueillies, de leur dignité ainsi que de leur bien-être, l'équipe d'encadrement s'est donnée pour mission :

- D'assurer le bien-être et le mieux-vivre des enfants ;
- De proposer un accompagnement éducatif, contribuant à l'évolution et/ou au maintien des capacités intellectuelles et physiques de la personne ;
- De veiller au maintien du lien social à travers les sorties.
- De favoriser l'épanouissement des personnes accueillies.

Les personnes accueillies :

L'établissement accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 3 à 20 ans, orientés par la MDA du Maine et Loire.

Selon l'arrêté **SG-MAP N°2010-456 du 29 Mars 2010**, l'IME a pour mission d'accompagner « des enfants âgés de 3 à 20 ans souffrant de troubles envahissants du développement (T.E.D.), de pluri handicaps et d'autisme » réparties de la façon suivante :

L'Hébergement :

- 18 Places Internat semaine
- 3 places Internat semaine Unité d'apprentissage structuré (UAS)
- 2 places Séjours répit (365 jours/an)
- 14 places en accueil temporaire

L'internat est ouvert 234 jours par an. Cette section est composée de 2 unités :

- L'Unité D'Apprentissages Structurés : UAS
- L'Internat : Abeilles et Bibellules
- L'Accueil temporaire
- Les Séjours répit ASE/Médicosocial

Abeilles et Bibellules :

Pour pouvoir bénéficier de ce service, les enfants/jeunes doivent être accompagnés, en journée, sur le pôle jour et avoir une notification de la MDA spécifiant l'orientation en internat. Ainsi, les enfants et les jeunes sont accompagnés en soirée à partir de 16h et le matin jusqu'à 9h par une équipe éducative. Une permanence de nuit est assurée par des veilleurs de nuit.

Le lien avec les équipes de jour est indispensable afin de proposer un accompagnement cohérent aux jeunes.

Au cours des périodes de fermeture du pôle jour, les groupes Abeilles et Bibellules proposent des séjours de vacances tournés sur des activités ludiques et inclusives.

L'unité d'apprentissage structuré (UAS), un accompagnement spécifique :

L'unité est dédiée à l'accompagnement de 3 enfants/ adolescents présentant des troubles du spectre autistique, qui ne peuvent pas initialement évoluer dans un cadre collectif trop important. Ils sont accompagnés du lundi 9h au vendredi 16h par une équipe formée à l'éducation structurée. Une permanence de nuit est assurée par un veilleur de nuit.

L'accompagnement proposé se base sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ANESM) et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Plusieurs approches sont proposées : éducatives, comportementales, développementales telles que :

- TEACCH (traitement et éducation des enfants autistes ou atteints de trouble de la communication associée) : ce programme se base sur une adaptation de l'environnement aux difficultés du jeune : organisation de l'environnement physique (un espace = une fonction), séquence prévisible d'évènements, routines, plannings visuels, activités visuellement structurées, systèmes de travail/activités « gauche/droite », guidance parentale ...

- ABA (analyse comportementale appliquée) : Cette approche comportementale consiste à diminuer des comportements inadaptés pouvant être problématiques en motivant le jeune à développer des compétences à partir de ses centres d'intérêt.
- PECS (système de communication par échange d'images) : Cette méthode permet de mettre en place une communication fonctionnelle auprès de personnes avec TSA ayant une incapacité de communication orale, via un classeur de communication. Le PECS s'appuie sur la motivation de la personne. Cet outil permet au jeune de structurer sa pensée, d'être compris par tous via les images utilisées, et d'accéder plus facilement au langage oral lorsque celui-ci peut être développé.

L'accueil Temporaire : AT Souhails

L'accueil temporaire est ouvert 330 jours par an. Il dispose de 14 places pour des enfants et/ou des jeunes de 3 à 20 ans.

Il s'organise selon 3 modalités :

- L'accueil de Répit assure des missions d'aide aux aidants les week-ends. Dans la mesure du possible, les aidants et les jeunes en bénéficient un week-end par mois pour que le répit soit bénéfique et pour permettre au plus grand nombre d'y accéder.

Ces séjours sont l'occasion de travailler autour de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, la socialisation et les capacités d'adaptation.

- L'accueil Séquentiel assure un accompagnement une à trois fois par semaine hors week-ends. L'accompagnement séquentiel s'inscrit dans un parcours coordonné avec l'établissement d'accueil primaire (celui qui accueille habituellement la personne), AT Souhails devient alors un moyen mis en œuvre répondant à un objectif du projet personnalisé de la personne.

Les objectifs de l'accueil séquentiel peuvent être variés :
Autonomie des actes de la vie quotidienne, Apprentissage des règles de vie en collectivité...

- L'accueil de Loisirs est organisé pendant les périodes de vacances scolaires. Un projet d'accueil de loisirs et un bilan sont réalisés par l'équipe éducative.

Ces séjours de loisirs permettent la découverte d'activités ludiques dans un groupe de pairs et contribuent à l'épanouissement de la personne.

La plateforme relais sous une modalité Accueil temporaire, propose un accompagnement en accueil de jour à la journée ou demi-journée pour des enfants et adolescents n'ayant pas ou peu d'accueil en milieu ordinaire ou médico-social.

Le Séjours répit ASE/Médico-social Bulle d'Air : est organisé sur 365 jours pour accueillir en internat 2 jeunes en séquentiel du lundi au vendredi et 3 du vendredi soir au lundi matin et sur des périodes de vacances suivant planning.

Le Pôle jour:

- 8 places en semi-internat

Le semi-internat est ouvert 205 jours par an, 5 jours par semaine, du lundi au vendredi de 9h à 16h sauf les mercredis de 9h à 13h30.

Les enfants et les jeunes peuvent être accompagnés à temps partiels ou complets.

Il est composé de 3 unités : Coccinelles, Lucioles et Papillons

Les enfants sont répartis selon leur niveau d'autonomie et de compétences néanmoins de nombreuses activités sont proposées de façon transversale. Le pôle jour est un système ouvert et dynamique dans l'espace et le temps pour répondre aux besoins évolutifs des enfants et des adolescents. Ce qui implique une synergie et une régulation constante des intervenants, prenant en compte tous les constituants des histoires personnelles et plurielles des enfants et des adolescents.

Le pôle jour bénéficie d'une intervention interdisciplinaire qui conjugue des actions éducatives, thérapeutiques, pédagogiques et sociales.

En journée 2 groupes Baïa et Calypso accueillent et préparent les jeunes adultes à leur vie après l'IME.

Les activités sont orientées sur l'autonomie au quotidien dans les actes de vie et la socialisation au travers de visites, de la préparation de stages et de temps partagé sur des animations proposées avec le secteur adulte.

La scolarisation

1 Professeur des écoles détaché de l'Education Nationale assure l'apprentissage scolaire

Les professionnels :

L'équipe éducative

Une équipe éducative accompagne les enfants dans toutes leurs activités au cours de la journée, en-dehors des périodes de scolarité.

Par ailleurs, les éducateurs ont pour mission de développer la socialisation de l'enfant par des activités culturelles, éducatives, thérapeutiques internes ou externes.

Cette équipe est composée :

- D'un chef de service ;
- D'éducateurs spécialisés ;
- De moniteurs éducateurs ;
- D'aides médicaux-psychologique, Aides-soignants, Accompagnant éducatif et social

Les veilleurs de nuit

La nuit, un veilleur est chargé de la sécurité et du suivi des soins des enfants. Il est le garant de leur bonne qualité du sommeil.

L'équipe paramédicale

Une équipe médicale et paramédicale accompagne votre enfant afin de l'aider à développer ou, au moins, maintenir ses capacités physiques et mentales.

Une Assistante de direction

Elle est chargée de l'accueil, du standard, de la gestion des dossiers et du secrétariat.

Une assistante sociale

Elle s'assure de la tenue et du suivi des dossiers. De plus, elle est l'interlocutrice principale des familles pour composer avec elle, des dossiers de demande.

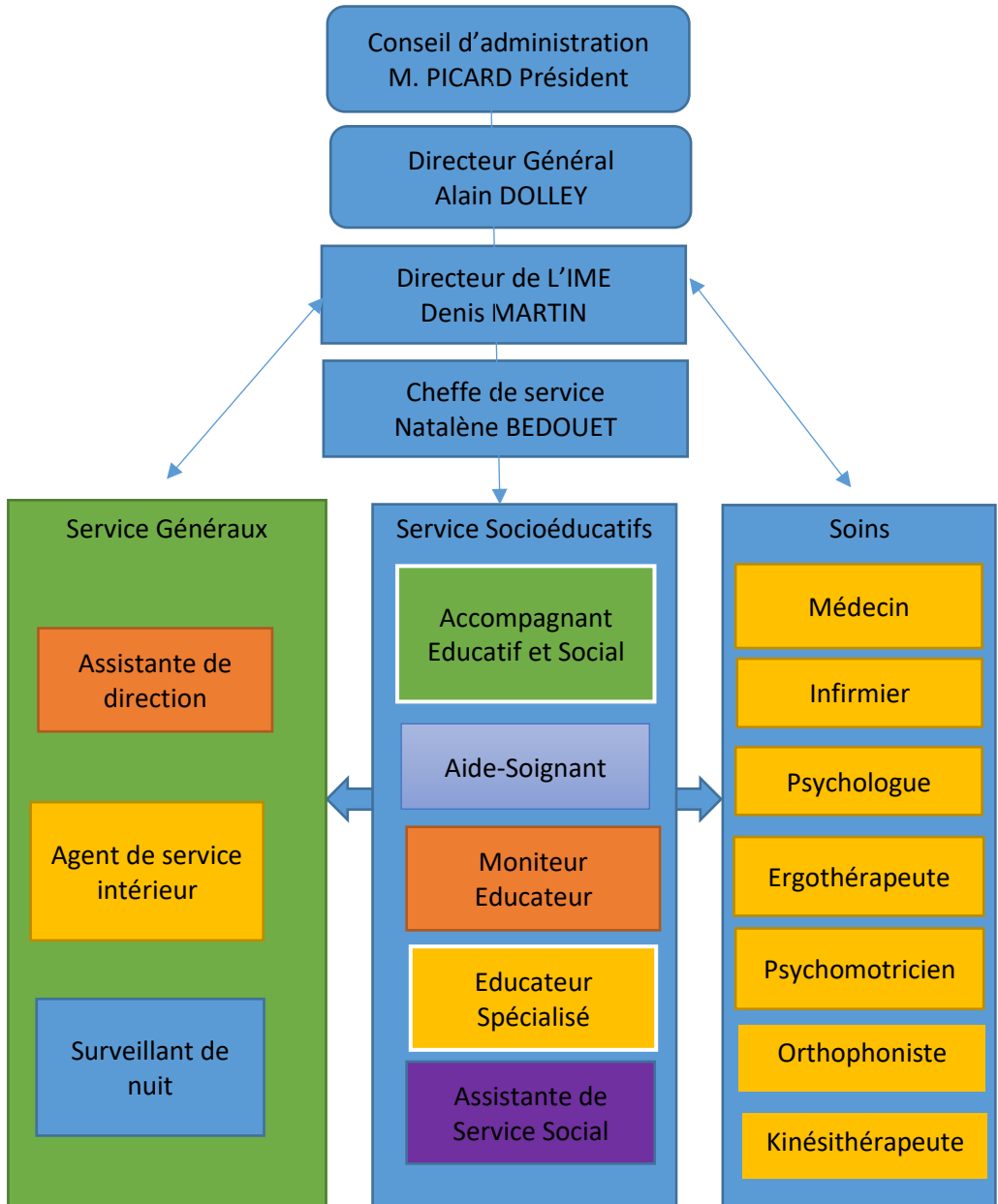
Un directeur

Il représente la structure, il assure son bon fonctionnement. Il est chargé de diriger les différentes équipes. Par ailleurs, il est garant de l'élaboration et du suivi du projet d'établissement qui fixe les objectifs éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques et sociaux.

Un Chef de Service Educatif

Il supervise l'équipe. Il est chargé du suivi des projets personnalisés. Il est le lien entre les différents services intervenant auprès de votre enfant.

Organigramme



L'admission

Avant que votre enfant puisse être admis au sein de notre établissement, il y a des étapes à suivre.

Les conditions d'admission sont prévues pour être à l'initiative de l'évaluation et de la décision d'orientation élaborée par le Conseil Départemental de Maine et Loire.

Une place à court ou moyen terme est disponible. Un dossier d'admission est envoyé pour mieux connaître la personne et son environnement, une visite de l'établissement pourra être organisée.

Si possible, une période d'observation est organisée. La durée de ce séjour est définie avec la personne accueillie et son représentant légal. A l'issue de ce séjour, une nouvelle rencontre est programmée permettant de valider l'admission par toutes les parties. Si la personne est issue d'un service hospitalier, une convention personnalisée est passée avec ce service d'origine, prévoyant les moyens communs d'intervention en cas de difficultés d'adaptation.

Dans le mois qui suit l'admission, un contrat de séjour est signé par les représentants légaux.

La participation



Afin de favoriser l'implication et l'expression des familles au sein de l'établissement, il existe plusieurs instances auxquelles vous pouvez participer en tant que membre de la famille ou représentant légal.

Le C.V.S.

Le Conseil de Vie Social (C.V.S) est une instance qui donne son avis et fait des propositions concernant le fonctionnement de la structure. Il peut aborder l'organisation de la vie quotidienne, les activités, les animations, les projets de travaux et d'équipements ... Toutes les propositions du C.V.S sont transmises au Conseil d'Administration de l'Association qui doit l'informer des suites données.

Le Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont les représentants de l'A.L.A.H.M.I. dans tous les actes de la vie civile. Ils sont chargés d'assurer le bon fonctionnement de l'Association et l'application des décisions prises lors des Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an.

Composition :

Il est composé de membres élus lors des Assemblées Générales, d'un collège d'élus et d'un collège de parents.

Le Projet Personnalisé

Le Projet Personnalisé est coconstruit avec l'enfant, ses représentants légaux et les équipes éducatives, médicales et paramédicales, pour répondre aux besoins de l'enfant dans les domaines du soin, de la sécurité, de l'épanouissement, de l'autonomie, de l'indépendance, de la socialisation et de l'insertion.

Face aux besoins définis, l'équipe interdisciplinaire détermine les objectifs et les moyens humains et techniques qui doivent être utilisés pour les atteindre. Le Projet Personnalisé est défini pour un an. Il est évalué et mis à jour chaque année. Une rencontre vous est proposée afin d'en échanger.

Comment est-il mis en place ?

A l'arrivée de l'enfant, un coordinateur de projet est nommé.

Durant les 6 premiers mois, les équipes recueillent des informations sur son histoire, ses attentes et celles de son entourage

Au terme de ces 6 mois, un premier projet personnalisé est proposé.

Un an plus tard, une réunion interdisciplinaire est programmée pour évaluer le projet.

A l'issue de cette réunion, le coordinateur de projet rédige une évaluation et propose un nouveau projet en respectant le recueil des attentes.

Ce dernier est proposé par le directeur de l'établissement à la personne accueillie et au(x) représentant(s) légal(aux).

L'accompagnement proposé au quotidien découle du projet personnalisé de l'enfant.

Questions pratiques

Ouverture

Les services sont ouverts selon un calendrier communiqué en septembre.



Le Linge



Pour les internes

Le linge doit être marqué par des étiquettes tissées au nom de l'enfant. Les produits d'hygiène, sont à la charge des familles. Les changes et l'entretien du linge sont à la charge de l'établissement

Pour les accueils temporaires

Le linge doit être marqué par des étiquettes tissées au nom de l'enfant. Les produits d'hygiène et les changes sont à la charge des familles de même que l'entretien du linge.

Participation financière

En tant que représentant légal, vous pouvez être appelé à contribuer à des activités proposées par l'établissement.

En ce qui concerne les prestations médicales, paramédicales et thérapeutiques, elles sont ordonnancées par le médecin traitant



Les transports sont organisés entre les divers partenaires et les familles sauf Accueil temporaire et plateforme

Planification des retours à la maison

Un planning sera élaboré en concertation avec les services

Vacances



Les enfants peuvent bénéficier d'accueil séjours de vacances suivant la proposition du calendrier d'ouverture de l'IME. Le calendrier de vacances s'appuie sur les congés scolaires.

Restauration

Les repas sont préparés en interne par la cuisine centrale ou avec l'aide des personnes accueillies.



Argent de poche



L'argent de poche est facultatif. Cependant, il est conseillé pour le bien-être de votre enfant qu'une somme régulière lui soit versée afin qu'il puisse participer aux diverses activités extérieures (parfois payantes).

Traitement médical

Pour tous les enfants accueillis à l'IME

Dans le cadre de la Démarche Sécurité Gestion des Risques, un protocole a été mis en place. La préparation par l'infirmier de l'IME des traitements médicaux de l'enfant ne se fait que sur les temps de présence de celui-ci. Cependant, pour que ce traitement soit délivré dans de bonnes conditions, il vous est demandé de transmettre **impérativement** l'ordonnance à jour aux infirmières ainsi que toutes modifications notifiées par le médecin. Sans ordonnance à jour l'accueil de l'enfant ne sera pas possible.



Plan de l'IME

